



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi


19093080

02 JUL. 2019

Le Greffier

Greffe

N° d'entreprise : 0420.254.973

Dénomination

(en entier) : **ADDAX**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Allée de la Charmille 16 - 6120 Ham-Sur-Heure

Objet de l'acte : Erratum PV AGE 24 Mai 2019

Erratum du PV du 24 mai 2019.

L'assemblée est placée sous la présidence de Monsieur GILLOT Régis.

Ordre du jour :

L'ordre du jour comprend les points suivants :

Résolutions :

-La cession de 250 parts sociales de Mme Meganck Anne-Marie à Mr Gilot Régis.

La cession de 250 parts sociales de Mr Vanackere Eric à Mr Gilot Régis.

La cession de 250 parts sociales de Mr Meganck Jan à Mr Gilot Régis.

-L'assemblée décide, à l'unanimité de mettre fin au mandat de la gérante Mme Meganck Anne-Marie et de nommer Mr Gilot Régis à dater du 24 mai 2019.

-L'assemblée décide à l'unanimité de donner mandat à la SPRL FIMAT & Co (N° BCE 0474.361.573) pour la réalisation des formalités administratives, établissement des différentes déclarations ainsi que la signature des documents et pièces relatifs à l'opération.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

ADDAX SPRL

Représenté par Monsieur Gilot Régis

Gérant,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature